

Question écrite concernant des places de parc de longue durée pour travailleurs.

Faisant partie du Conseil de fondation de l'EMS les Lys, j'ai une interrogation à transmettre à la Municipalité de Prilly.

Les collaborateurs de l'EMS ont des horaires irréguliers, qui se terminent parfois tard en soirée. Certains d'entre eux n'habitent ni à Prilly, ni sur une ligne de transport public et viennent donc travailler en voiture. Pour des personnes ayant des salaires modestes, les difficultés de parage représente un obstacle supplémentaire au recrutement de personnel.

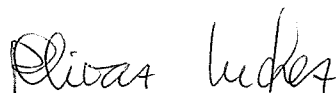
Actuellement, les seuls parkings de Prilly permettant à une personne de rester 9h d'affilée sont ceux de Corminjoz, au coût de 120.- par mois si on l'utilise chaque jour, ou celui du chemin des Creuses (piscine) mais sur lequel il y a une interdiction de stationner de 07h à 8h45 d'avril à septembre.

J'ai tout-à-fait conscience, en posant cette question, qu'elle va à l'encontre de plans de mobilités mis en place par la commune et que par ailleurs je soutiens sur le principe.

Cependant, il faut se rappeler qu'un EMS est une institution d'utilité publique, presque entièrement subventionnée. Mettre sur pied un plan de mobilité aurait un coût, qui sera payé en finalité par les contribuables.

Dès lors, je demande à la Municipalité quelles solutions la ville de Prilly a-t-elle pour des personnes travaillant dans une institution à but non lucratif, ayant des horaires irréguliers et des salaires modestes ?

Je remercie la Municipalité de sa réponse.



Patrizia Clivaz Luchez

PSP